AVANT-PROPOS DE LA SESSION SUR « LES CO-PRODUITS CARNÉS EN ALIMENTATION ANIMALE »

par Alain.**Rérat**[1]

La tenue de cette session concernant les problèmes soulevés par l'usage des farines animales dans l'alimentation de certaines espèces domestiques, et éventuellement les solutions susceptibles d'être proposées, a été décidée par l'ensemble des membres de la section 3 (Elevages, systèmes de production et produits animaux) de l'Académie d'Agriculture de France. Cette décision va cependant à contre-courant des idées reçues, sachant, d'une part que les industriels de l'alimentation animale ne sont pas demandeurs, et ont trouvé des formules de remplacement convenables, sans du reste être complètement satisfaisantes, d'autre part que les consommateurs, très influencés par les campagnes médiatiques de la fin des années 90, et mal informés des progrès réalisés sur ces produits, sont encore, dans leur presque totalité, hostiles à leur réintroduction en nutrition animale. Et pourtant, certains d'entre nous ont déjà souligné, il y a plusieurs années, l'énorme gaspillage représenté par la destruction de produits d'excellente valeur nutritive et de coût de revient élevé, dont les nouvelles contraintes légales de fabrication (élimination des abats à risques, élimination de tous animaux malades ou décédés) garantissaient l'innocuité sanitaire ; gaspillage grevé en outre, faut-il le rappeler, des frais très élevés de stockage et d'incinération de ces produits. Situation paradoxale s'il en est, de produits issus de carcasses attestées par les services vétérinaires comme parfaitement consommables par le consommateur humain, et qui, au nom d'un principe de précaution excessive, ne pourraient pas entrer dans les aliments destinés aux animaux pour des questions d'hygiène, ce qui rend les interdits plus sévères pour l'animal que pour l'homme. Il apparaissait ainsi qu'il était temps d'actualiser les faits scientifiques, techniques et économiques concernant ces nouveaux produits - « les co-produits carnés » - qui n'ont plus qu'une parenté lointaine avec les farines animales d'antan, et de définir les conditions permettant la sécurité parfaite de leur emploi dans les aliments de certains animaux d'élevage afin de fournir aux pouvoirs publics des recommandations raisonnées. Et c'est ainsi que la section a confié à l'un de ses membres, Claude Calet, spécialiste des problèmes de protéines, puisqu'il fut «le Monsieur Protéines » du Ministère de l'Agriculture, il y a quelques années, la tâche de s'entourer d'un groupe de réflexion et de bâtir, avec lui, une réunion analysant les points qui freinent actuellement l'usage de ces produits et fournissant des solutions potentielles.

[1] Membre de l'Académie d'Agriculture, membre de l'Académie nationale de Médecine et de l'Académie vétérinaire de France. Secrétaire de la section 3 (Élevages, systèmes de production et produits animaux)de l'Académie d'Agricultue de France.

Copyright Académie d'Agriculture de France. Séance du 3 mars 2004 organisée avec l'Académie vétérinaire de France.

COMPLÉMENT Á L'INTRODUCTION D'ALAIN RÉRAT : LE DÉROULEMENT DE LA SÉANCE.

par Claude **Calet**[2]

Pourquoi cette séance sur les Co-produits carnés ? Pour beaucoup, l'utilisation des farines de viande fait l'objet d'interdits en alimentation animale. On ne dit même pas "suspension". Alors pourquoi vouloir aborder d'un sujet aussi délicat ? Pourtant, l'Administration, les chercheurs et les industriels se mobilisent pour accumuler de nouvelles données. C'est pourquoi, notre réunion se déroulera sous le signe des **nouveautés et des progrès récents** auxquels Alain Rérat vient de faire allusion. Je voudrais seulement souligner quelques points.

D'abord, les farines de viande ne forment pas une seule entité. Déjà, la réglementation a évolué au cours des dernières années. Selon les techniques de leur préparation, on autorise certaines d'entre elles dans l'alimentation des poissons, des crustacés et des animaux familiers. Tout récemment (décembre 2002), la réglementation européenne définit une catégorie 3 sous le vocable de ***Protéines animales transformées*** qui pourraient "être utilisées directement en tant que matières premières pour aliments des animaux..." (article 42 du document L 273/21 de l'Annexe 1 du règlement CE 1774/2002).

Par ailleurs, de nombreuses études récentes ont déterminé la valeur nutritionnelle et sanitaire de ces produits. Leurs résultats méritent d'être pris en compte.

Enfin, la position et le comportement du consommateur sont essentiels dans ce domaine. Pourquoi l'opinion réagit-elle passionnément ? C'est un problème de société. Il ne s'agit pas de juger le consommateur, mais de comprendre ses raisons.

Concrètement, la connaissance des acquisitions nouvelles constitue le principal objet des exposés qui vont suivre, en évitant le caractère émotionnel qui a entouré le sujet. Il ne s'agit ni de prendre position, ni d'aboutir à des recommandations, ni de vouloir convaincre qui que ce soit. Les citoyens ne sont pas encore prêts à entendre ces dernières.

Dans cet esprit - et chronologiquement :

- **M. Parodi** commencera par "planter le décor". Il décrira l'évolution de la réglementation et de l'état sanitaire des animaux, en vue de sécuriser le consommateur.
- **M. Coelenbier** nous parlera des récents progrès technologiques de préparation de ces produits en relation avec les dernières réglementations.
- **M. Aumaître** nous fera part des expériences nutritionnelles récentes entreprises avec la coopération d'abattoirs.
- **M. Fischler** nous dira ce qu'est un consommateur et à quoi il est sensible.

Tout cela portera sur des faits scientifiques avérés, avec tout le sérieux qui s'y attache.

Enfin, notre confrère Jacques Risse tirera les principales conclusions de la séance.

Je demande aux conférenciers de respecter strictement les temps de parole (15 mn. au maximum) de manière à permettre une large discussion avec la salle. Á ce sujet, je remercie toutes les personnalités présentes qui m'ont aidé à préparer cette séance et qui ont certainement des points constructifs à apporter.

[2] Correspondant de l'Académie d'Agriculture, directeur de recherches honoraire de l'INRA.

Copyright Académie d'Agriculture de France. Séance du 3 mars 2004 organisée avec l'Académie vétérinaire de France.